

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2019

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilan consolidé	5
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	6
Flux de trésorerie consolidés	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	9
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	24
Fonds des rentes viagères.....	25
Fonds de capitalisation.....	26

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2018. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2020.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (suite)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit et de gestion de risques, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit et de gestion de risques rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2019, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 23,6 % des opérations du fonds ou près de trois mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 4 082 580 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 33,9 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 24 016 090 \$, soit près de six fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 556 551 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2018 par Consultation Aon inc., a diminué de 131 897 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 89 % de la provision pour prestations futures.



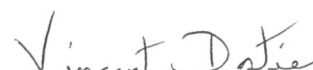
André Dufour

Président



Richard Veenstra

Directeur général



Vincent Dostie

Trésorier

Montréal, Canada
Le 19 mai 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 27 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

31 décembre				2019	2018
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Actif					
Encaisse	1 452 065 \$	– \$	– \$	1 452 065 \$	1 164 118 \$
Débiteurs	98 595	24 100	–	122 695	91 583
Avances interfonds à recevoir*	–	–	3 710 071*	–	–
Frais payés d'avance	140 199	–	–	140 199	118 839
Autres actifs	15 227	–	–	15 227	14 670
	1 706 086	24 100	3 710 071	1 730 186	1 389 210
Placements (note 3)	4 622 635	21 079 667	20 756 719	46 459 021	44 669 573
Immobilisations (note 4)	85 894	–	–	85 894	122 770
	6 414 615 \$	21 103 767 \$	24 467 590 \$	48 275 101 \$	46 181 553 \$
Passif					
Créditeurs et charges à payer	543 805 \$	336 000 \$	– \$	879 805 \$	959 756 \$
Avances interfonds à payer*	733 754*	2 977 117*	–	–	–
Contributions des gouvernements reportées (note 5)	1 984 815	–	–	1 984 815	1 592 420
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	225 184	–	451 500	676 684	774 858
	3 487 558	3 313 117	451 500	3 541 304	3 327 034
Provision pour prestations futures (note 6)	–	17 790 650	–	17 790 650	17 922 547
	3 487 558	21 103 767	451 500	21 331 954	21 249 581
Engagements (note 14)					
Solde de fonds					
Investi en immobilisations	85 894	–	–	85 894	122 770
Affecté en permanence (note 7)	–	–	8 141 896	8 141 896	6 927 270
Affecté par la direction	–	–	15 874 194	15 874 194	15 160 635
Disponible	2 841 163	–	–	2 841 163	2 721 297
	2 927 057	–	24 016 090	26 943 147	24 931 972
	6 414 615 \$	21 103 767 \$	24 467 590 \$	48 275 101 \$	46 181 553 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018			
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits					
Gouvernement canadien	5 019 269 \$	– \$	– \$	5 019 269 \$	6 977 527 \$
Gouvernement québécois	253 706	–	–	253 706	73 468
Public et organismes :					
Dons	2 041 021	–	58 339	2 099 360	4 023 259
Legs	–	–	1 810 652	1 810 652	1 275 284
Placements (note 8)	731 106	1 289 020	3 912 338	5 932 464	77 736
Rentes souscrites	–	1 436 453	–	1 436 453	1 216 605
	8 045 102	2 725 473	5 781 329	16 551 904	13 643 879
Charges (note 9)					
Programmes (note 10)	9 916 380	–	–	9 916 380	11 964 197
Promotion et communication	1 168 214	143 645	186 618	1 498 477	1 628 687
Administration	960 098	103 221	102 105	1 165 424	1 081 864
Primes d'assurance vie	–	–	38 392	38 392	40 471
Prestations aux titulaires de contrats	–	2 053 953	–	2 053 953	2 220 139
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	(131 897)	–	(131 897)	(1 017 371)
Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6)	–	–	–	–	(212 000)
	12 044 692	2 168 922	327 115	14 540 729	15 705 987
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(3 999 590)	556 551	5 454 214	2 011 175	(2 062 108)
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	(556 551)	556 551	–	–
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	4 082 580	–	(4 082 580)	–	–
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	82 990 \$	– \$	1 928 185 \$	2 011 175 \$	(2 062 108)\$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre				2019	2018
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	82 990 \$	– \$	1 928 185 \$	2 011 175 \$	(2 062 108) \$
Solde de fonds au début	2 844 067	–	22 087 905	24 931 972	26 994 080
Solde de fonds à la fin	2 927 057 \$	– \$	24 016 090 \$	26 943 147 \$	24 931 972 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	85 894 \$	– \$	– \$	85 894 \$	122 770 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	8 141 896	8 141 896	6 927 270
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	15 874 194	15 874 194	15 160 635
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 841 163	–	–	2 841 163	2 721 297
	2 927 057 \$	– \$	24 016 090 \$	26 943 147 \$	24 931 972 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 999 590) \$	(3 283 116) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	46 339	49 378
(Augmentation) diminution de la juste valeur des placements	(654 868)	131 764
Variation nette des contributions reportées	294 221	(1 152 868)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	715 589	434 129
	(3 598 309)	(3 820 713)
Fonds des rentes viagères :		
Excédent des produits sur les charges	556 551	317 544
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	(131 897)	(1 017 371)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	-	(212 000)
(Augmentation) diminution de la juste valeur des placements	(735 890)	234 890
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	930 096	1 552 581
	618 860	875 644
Fonds de capitalisation :		
Excédent des produits sur les charges	5 454 214	903 464
Élément sans incidence sur les liquidités :		
(Augmentation) diminution de la juste valeur des placements	(3 565 075)	559 126
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(1 778 665)	(1 939 754)
	110 474	(477 164)
	(2 868 975)	(3 422 233)
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
Acquisition nette de placements	(186 861)	(135 612)
Acquisition d'immobilisations	(9 463)	(78 894)
Fonds des rentes viagères :		
Acquisition nette de placements	(62 309)	(558 100)
Fonds de capitalisation :		
Cession nette de placements	3 415 555	3 459 620
	3 156 922	2 687 014
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	287 947	(735 219)
Encaisse au début	1 164 118	1 899 337
Encaisse à la fin	1 452 065 \$	1 164 118 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2019

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2019, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abri |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

c) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (*suite*)

e) Constatation des produits (*suite*)

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- les charges liées aux ressources physiques (fournitures, équipement informatique et logiciels, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2019	2018
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	232 359 \$	522 579 \$
Titres à revenus fixes*	26 217 650	24 648 020
Titres de participation	19 876 214	19 342 782
Revenus courus	132 798	156 192
	46 459 021 \$	44 669 573 \$
Répartition géographique :		
Titres canadiens	34 972 668 \$	34 839 364 \$
Titres étrangers	11 486 353	9 830 209
	46 459 021 \$	44 669 573 \$

* Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct et sont composés uniquement de dépôts et billets à court terme et de titres à revenus fixes.

Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2019 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 6,6 ans (6,4 ans au 31 décembre 2018) et un taux de rendement moyen prévu de 2,4 % (2,9 % en 2018).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

4. Immobilisations

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	187 248 \$	178 584 \$	8 664 \$
Équipement informatique et logiciels	563 203	499 050	64 153
Améliorations locatives	385 548	372 471	13 077
	1 135 999 \$	1 050 105 \$	85 894 \$

L'amortissement de l'exercice est de 46 339 \$ (49 378 \$ en 2018).

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	187 060 \$	174 648 \$	12 412 \$
Équipement informatique et logiciels	564 888	469 713	95 175
Améliorations locatives	385 405	370 222	15 183
	1 137 353 \$	1 014 583 \$	122 770 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

	2019	2018
Contributions reportées de l'exercice précédent	1 592 420 \$	2 738 918 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	5 665 370	5 904 497
	7 257 790	8 643 415
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(5 272 975)	(7 050 995)
Contributions reportées à l'exercice suivant	1 984 815 \$	1 592 420 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projet d'innovation et mobilisation pour la sécurité alimentaire (IMSA) au Burkina Faso, en Bolivie et au Pérou	927 184 \$	402 146 \$
Projet de santé maternelle et infantile (PROSAMI) en Haïti	658 356	1 007 171
Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	334 901	156 273
Programme Québec sans frontières	–	23 876
Projet d'équité sociale au Burkina Faso	61 939	2 954
Projet d'aide humanitaire dans le Nord du Burkina Faso	2 435	–
	1 984 815 \$	1 592 420 \$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2019	2018
Contributions reportées de l'exercice précédent	774 858 \$	781 228 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 942 847	3 876 471
	2 717 705	4 657 699
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(2 041 021)	(3 882 841)
Contributions reportées à l'exercice suivant	676 684 \$	774 858 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projets à l'international	69 725 \$	142 900 \$
Projets au Québec	150 000	175 000
Fonds Gilberte Falardeau	451 500	451 500
Autres dons affectés et dépôts	5 459	5 458
	676 684 \$	774 858 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2019	2018
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	984 937 \$	826 793 \$
Affaires en vigueur	(1 116 834)	(1 844 164)
	(131 897)	(1 017 371)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	–	(212 000)
Variation nette de l'exercice	(131 897)	(1 229 371)
Solde de la provision au début	17 922 547	19 151 918
Solde de la provision à la fin	17 790 650 \$	17 922 547 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2018. Les tables d'espérance de vie et autres hypothèses actuarielles utilisées lors de la dernière évaluation indépendante ont été utilisées par la direction pour déterminer la provision pour prestations futures au 31 décembre 2019.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2019	2018
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	3 498 248 \$	2 964 754 \$
Fonds Jeanne	1 281 996	1 086 487
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	874 699	741 305
Fonds Serkmet	686 422	608 778
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	655 796	555 785
Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau	563 718	477 750
Fonds commémoratif Cécile Moussali	183 362	155 401
Fonds commémoratif Claire Langlois	158 137	134 020
Fonds commémoratif Maurice Picory	135 928	115 198
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	103 590	87 792
	8 141 896 \$	6 927 270 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2019, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 620 005 \$ (4 620 005 \$ au 31 décembre 2018).

8. Produits de placements

	2019	2018
Intérêts et dividendes	1 199 422 \$	1 229 781 \$
Augmentation (diminution) de la juste valeur	4 955 833	(925 780)
	6 155 255	304 001
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(222 791)	(226 265)
	5 932 464 \$	77 736 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

2019			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	9 522 896 \$	1 133 340 \$	1 388 456 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	122 566	136 361	(258 927)
Services et autres consommables	22 023	40 392	(62 415)
Ressources physiques	50 984	56 032	(107 016)
	195 573	232 785	(428 358)
	9 718 469	1 366 125	960 098
Frais d'engagement du public	197 911	(197 911)	-
Total après répartition	9 916 380 \$	1 168 214 \$	960 098 \$
2018			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	11 537 624 \$	1 354 043 \$	1 299 798 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	120 683	143 080	(263 763)
Services et autres consommables	18 717	31 945	(50 662)
Ressources physiques	56 645	66 915	(123 560)
	196 045	241 940	(437 985)
	11 733 669	1 595 983	861 813
Frais d'engagement du public	230 528	(230 528)	-
Total après répartition	11 964 197 \$	1 365 455 \$	861 813 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

10. Programmes

	2019			2018	
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Aide humanitaire	Total	Total
Contributions	5 094 591 \$	1 295 000 \$	933 327 \$	7 322 918 \$	9 469 437 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	660 104	143 228	30 699	834 031	822 345
Engagement du public	231 354	38 789	–	270 143	260 988
Suivi et accompagnement	988 075	318 096	183 117	1 489 288	1 411 427
	6 974 124 \$	1 795 113 \$	1 147 143 \$	9 916 380 \$	11 964 197 \$

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2019, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 702 132 \$ (2 962 132 \$ au 31 décembre 2018) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2019, la valeur de ces biens s'élève à 176 431 \$ (215 600 \$ au 31 décembre 2018).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2019, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 125 667 \$ (123 665 \$ en 2018).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2019 sont les suivants :

2020	3 117 176 \$
2021	721 208
2022	84 506
	3 922 890 \$

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient du gouvernement canadien. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet IMSA pour les années 2015 à 2020, une pour le projet PROSAMI pour les années 2016 à 2020 et une autre pour le projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour les années 2019 à 2021. Les engagements liés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 2 330 476 \$ dont 2 119 488 \$ seront payés par AMC.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2025 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en novembre 2023, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

2020	86 480 \$
2021	86 237
2022	86 237
2023	83 214
2024 et après	129 761
	471 929 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2019

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participations dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan consolidé.

16. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation financière de la Fondation aux périodes futures.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Produits		
Gouvernement canadien	5 019 269 \$	6 977 527 \$
Gouvernement québécois	253 706	73 468
Dons	2 041 021	3 882 841
Placements	731 106	(25 487)
	8 045 102	10 908 349
Charges		
Programmes	9 916 380	11 964 197
Promotion et communication	1 168 214	1 365 455
Administration	960 098	861 813
	12 044 692	14 191 465
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 999 590)	(3 283 116)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	4 082 580	3 300 000
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	82 990	16 884
Solde de fonds au début	2 844 067	2 827 183
Solde de fonds à la fin	2 927 057 \$	2 844 067 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	85 894 \$	122 770 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	2 841 163	2 721 297
	2 927 057 \$	2 844 067 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Produits		
Rentes souscrites	1 436 453 \$	1 216 605 \$
Placements	1 289 020	313 809
	2 725 473	1 530 414
Charges		
Prestations aux titulaires de contrats	2 053 953	2 220 139
Variation de la provision pour prestations futures	(131 897)	(1 017 371)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	–	(212 000)
Promotion et communication	143 645	121 661
Administration	103 221	100 441
	2 168 922	1 212 870
Excédent des produits sur les charges	556 551	317 544
Virement de l'excédent de l'exercice au fonds de capitalisation	(556 551)	(317 544)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	–	–
Solde de fonds au début	–	–
Solde de fonds à la fin	– \$	– \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
Produits		
Legs	1 810 652 \$	1 275 284 \$
Dons	58 339	140 418
Placements	3 912 338	(210 586)
	5 781 329	1 205 116
Charges		
Promotion et communication	186 618	141 571
Administration	102 105	119 610
Primes d'assurance vie	38 392	40 471
	327 115	301 652
Excédent des produits sur les charges	5 454 214	903 464
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères	556 551	317 544
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(4 082 580)	(3 300 000)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	1 928 185	(2 078 992)
Solde de fonds au début	22 087 905	24 166 897
Solde de fonds à la fin	24 016 090 \$	22 087 905 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	8 141 896 \$	6 927 270 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	15 874 194	15 160 635
	24 016 090 \$	22 087 905 \$